



CAHIER DES CHARGES

en déclinaison de

IDEE Action régionale

Soutien aux projets de valorisation des travaux du GIEC normand 2

DATE LIMITE DE DEPOT DE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION
01 décembre 2025

Contexte et objectifs du cahier des charges

En cohérence avec les travaux du GIEC normand et la Stratégie Normande d'Accompagnement à la Transition Ecologique (SNATE), la Région Normandie s'associe à l'Organisation Non Gouvernementale Acted, qui met en œuvre le projet NOPLANETB co-financé par l'Union Européenne, pour soutenir financièrement et techniquement des associations qui s'approprient et valorisent les travaux du GIEC normand 2 via la mise en œuvre de projet innovants de transition écologique juste.

OBJECTIFS :

- 1) Faire connaître les travaux du GIEC Normand 2

La démarche vise à mettre en lumière et incarner les données scientifiquement probantes issues des travaux du GIEC Normand 2 et à les partager avec le plus grand nombre.

Le GIEC normand 2 a travaillé sur les 6 thématiques suivantes :

- Psychologie : Les Normands et le changement climatique : apports psychologiques,
- Sociologie : les connaissances sociologiques liées au changement climatique en Normandie,
- Economie : évaluation des impacts économiques du changement climatique sur le territoire normand,
- Haies et bocages face au changement climatique,
- Droit du changement climatique,
- Changement climatique (actualisation des données climatiques (GIEC normand 1) et état des connaissances sur les îlots de chaleur en Normandie).

- 2) Accélérer la transition écologique juste en Normandie.

Avec ce cahier des charges, la Région Normandie et Acted veulent encourager les acteurs associatifs à se saisir des travaux du GIEC Normand 2 et les valoriser dans le cadre d'actions de sensibilisation, de mobilisation, de formation, de plaidoyer, d'accompagnement à destination des normands, particulièrement les personnes et les organisations qui sont les moins réceptifs aux enjeux du changement climatique.

3) Renforcer le tissu associatif normand

Dans le cadre de ce cahier des charges, les associations lauréates bénéficieront d'une subvention pour la mise en œuvre de leurs actions ainsi que d'un accompagnement technique tout au long de l'année.

EXEMPLES D' ACTIONS :

- Actions de sensibilisation qui s'appuient sur les travaux du GIEC2 et les outils produits par la Région (cf. Liste de ressources). Ex : organisation d'événement, d'atelier grand public ou au sein d'un groupe encadré (classe, salariés...), de programme d'animations...
- Productions d'outils de sensibilisation complémentaires de ceux déjà mis en œuvre par la Région (cf. Liste des ressources). Ex. parcours pédagogique, exposition, ouvrage, jeu, création de guides méthodologiques ou de fiches pratiques...
- Création de modules de formation et organisation de formations de relais sur les enjeux et leviers identifiés par le GIEC normand 2 (ex : transmission des leviers psychosociologiques aux changements de comportements à des formateurs ou référents d'une organisation, ...). Les formations proposées ne devront pas être concurrentes des formations proposées par les universités normandes.

Cette liste ne doit pas être considérée comme exhaustive. Toute autre activité jugée utile à l'atteinte des objectifs peut être proposée.

Bénéficiaires

Type de bénéficiaires (ou porteurs de projet) éligibles : associations dont le projet faisant l'objet de la demande de financement se situe en Normandie.

Bénéficiaires finaux des projets réalisés : grand public, groupes encadrés (classe, salariés...), relais professionnels pouvant mener des actions de sensibilisation auprès de leurs publics.

Critères d'éligibilité, de sélection et d'appréciation

Critères d'éligibilité :

Pour être recevable, le projet doit obligatoirement :

- être mené sur le territoire normand,
- s'appuyer sur les travaux du GIEC normand 2,
- avoir un public cible bien identifié,
- se dérouler entre le 1^{er} janvier 2026 et le 30 septembre 2026.

Critères de sélection :

- contribution à la transformation des individus et des collectifs (accompagnement au changement, effet démultiplicateur, etc.)
- rayonnement régional et/ou stratégie d'essaimage (production de livrables et stratégie de diffusion)
- expérience et/ou expertise de l'association vis-à-vis des activités proposées
- clarté dans la description des activités proposées
- La mise en place d'actions spécifiques en direction de publics désengagés sera observée avec attention.
- L'intégration d'une dynamique favorisant l'égalité des genres.

Critères d'appréciation

- La formation /sensibilisation de pair à pair ou via des acteurs relais
- La capacité à fédérer plusieurs acteurs
- Soutien du territoire d'implémentation des projets (lettres de soutien financier et extra-financier)

Dépenses éligibles

- les dépenses de personnel rattaché au projet,
- les frais de déplacement, de mission et défraiements directement rattachables au projet,
- les dépenses de documentation, communication et impression,
- les prestations externes (études, prestations intellectuelles, etc.),

- les achats de petit matériel (fournitures, consommables, etc.),
- les frais généraux de l'organisme, calculés sur la base d'un forfait maximal de 15% du coût total du projet (hors contributions volontaires).

Dépenses inéligibles

- les dépenses liées aux actions à destination des élèves de primaires et collèges (hors compétence Région),
- les contributions volontaires (mise à disposition, bénévolat).
- Liste des dépenses inéligibles selon les directives du consortium européen :
 - o Dettes et frais de service de la dette ;
 - o Provision pour pertes et passifs futurs potentiels ;
 - o Achats de terrains ou de bâtiments ;
 - o Achats de véhicules ;
 - o Pertes de change ;
 - o Frais de location de bureaux ;
 - o Crédit à des tiers ;
 - o Contributions en nature (ex : valorisation d'équipements existants, dons, bénévolat, etc.).

Montants et modalités d'attribution et de versement de l'aide

Le montant total attribué à chaque projet par ACTED et la Région Normandie sera compris entre 5 000 € et 20 000 € inclus.

L'aide attribuée par la Région Normandie est forfaitaire et sera limitée à 50 % du montant des dépenses éligibles HT du projet, ou TTC, si le bénéficiaire ne récupère pas la TVA.

Le versement de l'aide de la Région Normandie sera effectué conformément au règlement des subventions régionales en vigueur.

L'aide attribuée par Acted est proportionnelle, elle correspondra à 50% du montant global de l'aide cumulée avec les partenaires cofinanceurs.

Le versement de l'aide d'Acted sera précisé dans la convention établie entre Acted et le bénéficiaire y compris la soumission des bilans techniques et financiers, alignés avec les attentes de la commission européenne. ACTED accompagnera les lauréats à ce titre afin de les professionnaliser et de les préparer à prétendre obtenir des financements européens en direct. Cela constitue l'un des objectifs de No Planet B.

L'aide globale cumulée avec les partenaires cofinanceurs (ACTED et/ou autres cofinanceurs) pourra représenter jusqu'à 100% du montant des dépenses éligibles HT du projet. Dans le cas où le bénéficiaire ne récupère pas la TVA, le taux d'aide s'appliquera sur le montant TTC du projet.

Le versement global de l'aide cumulée avec les partenaires cofinanceurs sera effectué en 2 fois. Une avance de 60 % lors de la validation de la décision d'attribution de la subvention et/ou de la signature de la convention par toutes les parties et un solde de 40 % suite à remise et validation des bilans techniques et financiers du projet.

Modalités d'instruction et d'attribution

Le formulaire de demande est accompagné des informations et/ou pièces suivantes :

- une présentation du projet mettant en évidence les coopérations,
- un plan de financement faisant apparaître l'ensemble des partenaires financiers,
- un calendrier de réalisation du projet,
- un RIB,
- les engagements pris en matière de communication sur le financement régional.

Procédure de constitution et d'instruction du dossier :

- Des réunions d'information seront organisées à destination des porteurs de projet potentiels, sur ce cahier des charges, son contenu, ses attendus,
- Un système d'accompagnement à la demande des porteurs sera proposé, pour la préparation de leur dossier jusqu'au dépôt du dossier,
- Après dépôt des dossiers complets, la Région et ACTED vérifieront l'éligibilité technique des candidats et des projets proposés. Les projets non éligibles seront écartés à cette phase de l'instruction,
- Les autres projets seront évalués au regard des critères de sélection par un comité de sélection, réunissant la Région, ACTED et tout partenaire financeur associé. Le comité proposera ensuite une liste des projets retenus et une liste des projets non retenus.
- Les propositions du comité de sélection ainsi que la liste des dossiers inéligibles seront ensuite soumises à la décision de la Commission Permanente du Conseil Régional qui statuera également sur les projets qui feront l'objet d'un cofinancement par la Région Normandie au titre de ce dispositif,
- Les candidats seront ensuite informés de l'avis favorable (précisant le ou les partenaires cofinanceurs de leur projet), ou défavorable suite à la sélection ou du fait de l'inéligibilité du projet,
- une convention pourra être établie entre la Région et le bénéficiaire, selon le montant d'aide accordé (convention bipartite ou tripartite).

Demande de subvention

Lien vers la présentation dispositif régional utilisé : [IDEE Action régionale | Région Normandie](#)

Seuls les dossiers complets sont instruits par les services compétents de la Région.

Indicateurs de suivi - évaluation

REALISATION (<i>minimum : 1</i>)	RESULTAT (<i>minimum : 1</i>)
Nb de structures accompagnées	Nb de personnes sensibilisées et/ou d'acteurs relais référent formés
Nb de thématiques du GIEC 2 valorisées	Nb de projets déposés par thématique
Nb de retombées médiatiques (presse, réseaux sociaux...)	

En savoir plus

Décisions fondatrices : Délibération de la Commission Permanente de la Région Normandie en date du 15 juillet 2025

Annexes :

- *Liste des ressources disponibles en lien avec le GIEC Normand 2*
- *Dossier type de candidature*

Contacts :

Benjamin LECOINTE

Responsable Mission Développement Durable

Direction / service : Direction Energie Environnement - Mission Développement Durable

Téléphone : 02.31.06.96.39

Mail : benjamin.lecointe@normandie.fr

Fabien COURTEILLE

Directeur des partenariats et Coordinateur du projet NOPLANETB

Acted

Téléphone : 01 42 65 78 88

Mail : noplanetb@acted.org



Cofinancé par
l'Union européenne

Annexe 1 : liste des ressources disponibles en lien avec le GIEC Normand :

Pages dédiées du GIEC Normand sur le site de la Région Normandie : [GIEC normand | Région Normandie](#)

Vous y trouverez :

- Les synthèses des travaux,
- Les ultrasynthèses valorisant les informations essentielles,
- Des vidéos motion design expliquant les messages clés (à venir),
- Des webinaires de présentation des synthèses (à venir),
- Des podcasts de présentation des travaux (à venir).

Annexe 2 : Dossier type de demande de subvention



Cofinancé par
l'Union européenne

DEMANDE DE SUBVENTION

Dispositif sollicité	<input type="checkbox"/> IDEE ACTION REGIONALE – valorisation des travaux du GIEC normand 2
-----------------------------	---

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Vous êtes :
Raison sociale de la structure :
SIRET :
Numéro RNA :

COORDONNEES DE CONTACT

Adresse du siège social :
.....
.....
Responsable du dossier :
Téléphone :
Mail :

REPRESENTANT LEGAL :

Prénom NOM :
Fonction :
Mail :

TYPE D’ACTION

- Actions de sensibilisation,
- Productions d’outils de sensibilisation complémentaires de ceux déjà mis en œuvre par la Région,
- Création de modules de formation et organisation de formations de relais,
- Autre, précisez :

DESCRIPTION

Intitulé du projet :

Description générale et objectifs :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Territoire concerné :

Date prévisionnelle de début du projet¹ :

Date prévisionnelle de fin du projet² :

¹ Le projet ne peut pas débuter avant le 01/01/2026 (il est possible de ne présenter ici qu’une phase d’un projet plus global en le mentionnant clairement).

² Le projet doit s’achever avant le 01/10/2026 (le paiement des factures liées au projet pourra se faire dans les 6 mois qui suivent la fin de la mise en œuvre opérationnelle du projet).

Publics concernés :

- Grand public
- Personnes en situation de précarité
- Personnes relais qui pourront sensibiliser à leur tour leurs propres publics
- Autres – Précisez :

Outils, moyens matériels et humains
mobilisés :

.....

.....

Principes du développement durable appliqués au sein de votre
structure :

.....

.....

Comment l'action va-t-elle contribuer à la transformation des individus et des collectifs
(accompagnement au changement, effet démultiplicateur, etc.) ?

.....

.....

.....

Quelle est votre stratégie d'essaimage de votre projet (production de livrables et stratégie
de diffusion) ?

.....

.....

.....

Décrivez l'expérience et/ou l'expertise de votre association vis-à-vis des activités
proposées :

.....

.....

.....

Le cas échéant, précisez, les actions spécifiques en direction de publics désengagés que vous comptez mettre en place :

.....

.....

.....

Détaillez ici toute information montrant en quoi votre projet prévoit l'intégration d'une dynamique favorisant l'égalité des genres :

.....

.....

.....

Actions de valorisation/communication envisagées incluant la mention des partenaires techniques et financiers (Union Européenne, Région Normandie, ACTED) :

.....

.....

.....

Modes d'évaluations envisagés (indicateurs) :

REALISATION (<i>minimum : 1</i>)	RESULTAT (<i>minimum : 1</i>)
<input type="checkbox"/> Nombre de structures accompagnées	<input type="checkbox"/> Nombre de personnes sensibilisées et/ou d'acteurs relai référent formés
<input type="checkbox"/> Nombre de thématiques du GIEC 2 valorisées	<input type="checkbox"/> Nombre de projets déposés par thématiques
<input type="checkbox"/> Nombre de retombées médiatiques et presse.	
<input type="checkbox"/> Autre, précisez :	<input type="checkbox"/> Autre, précisez :

AIDES PUBLIQUES RECUES LES 3 DERNIERES ANNES

Organisme	Année N-1	Année N-2	Année N-3
<i>Ex : Conseil départemental 76</i>	<i>Ex : 5000 €</i>	<i>Ex : 3 000 €</i>	<i>Ex : 0€</i>

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET³

Récupération de la TVA : Oui Partiellement Non

Les montants sont déclarés : HT TTC

DEPENSES	€	RECETTES	€
Achats liés au projet : fournitures, consommables - Détaillez		Financement attendu dans le cadre de ce dispositif (UE/Région Normandie et/ou autre partenaire financier)	
		Autres aides – Détaillez ci- dessous :	
Dépenses de personnels			
Prestations extérieures			
Frais de fonctionnement liés au projet (transports, frais de réception, communication...) - Détaillez			
Frais de structure (max 15% du coût total du projet)			
Achats d'équipements : détaillez			
		Recettes propres (ventes par ex)	
Autres dépenses : préciser			
		Autofinancement	
SOUS-TOTAL		SOUS-TOTAL	
Mises à disposition		Mises à disposition	
Bénévolat		Bénévolat	
TOTAL		TOTAL	

³ Le montant des dépenses hors bénévolat et mise à disposition doit être égal au montant des recettes hors bénévolat et mise à disposition

ATTESTATIONS ET DECLARATIONS SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), (Prénom NOM) déclare :

- M'engager à fournir tout document complémentaire nécessaire à l'instruction demandée par les services régionaux
- Me soumettre à tout contrôle sur la vérification d'absence de conflits d'intérêts ou contrôle de toute nature à l'initiative de la Région
- Que les informations du présent formulaire sont exactes et sincères

POUR LES STRUCTURES

- Être à jour des obligations administratives, comptables, sociales et fiscales
- M'engager à respecter les obligations en matière de communication sur la participation de la Région Normandie, d'ACTED, de l'Union européenne et de tout autre partenaire cofinanceur
- M'engager à souscrire au contrat d'engagement républicain si je représente une association

Fait le :

A :

Signature :

PIECES JUSTIFICATIVES

- RIB/IBAN
- Statuts datés et signés
- Extrait du journal officiel et/ou récépissé de déclaration en préfecture
- Composition du conseil d'administration ou du bureau en exercice
- Derniers comptes clôturés certifiés (datés et signés)
- Optionnel : Tous documents facilitant l'instruction (dossier de présentation, portfolio...)